

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2017 B 08699

Numéro SIREN : 832 201 685

Nom ou dénomination : 2b3c

Ce dépôt a été enregistré le 14/06/2018 sous le numéro de dépôt 15558

« 2b3c »

Société par Actions Simplifiée  
au capital de 15.000 €  
Siège social : 3 Villa de Villiers  
92200 - NEUILLY SUR SEINE  
832.201.685 RCS NANTERRE



**COMPTES DE L'EXERCICE CLOS**

**LE 30 SEPTEMBRE 2017**

-----

**Bilan, Compte de résultat, Annexes**


*Certifié sincère.  
Le Président*

A handwritten signature in black ink, appearing to be "ant", written over a horizontal line.




# Comptes annuels

Période du 25/09/2017 au 30/09/2017



SAS 2B3C

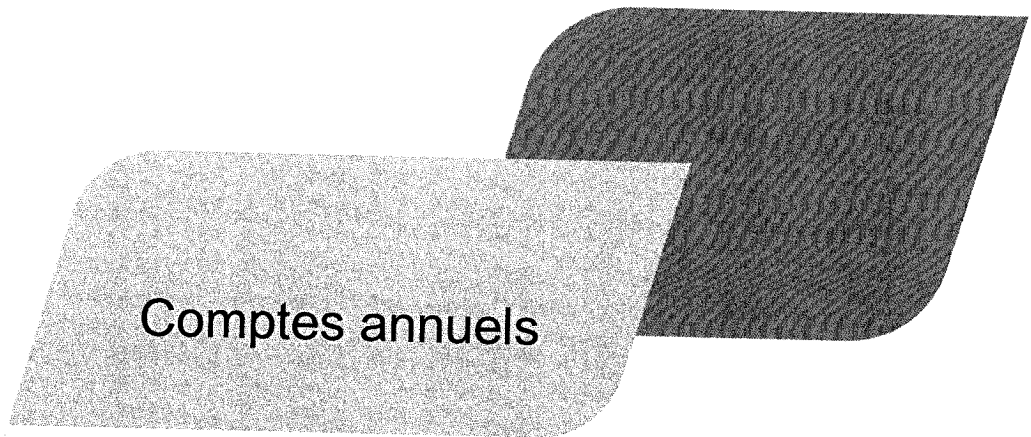
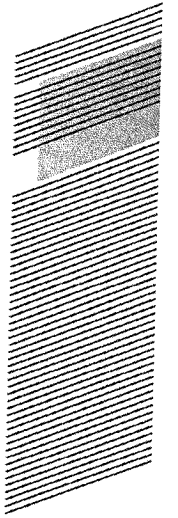
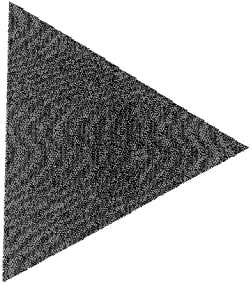


3 Villa de Villiers  
92200 NEUILLY SUR SEINE  
APE : 4110A  
Siret : 83220168500019

## Sommaire

<b>1. Comptes annuels</b>	<b>1</b>
Attestation d'Expert Comptable	2
Bilan	3
Compte de résultat	5
Annexe	6
<i>Règles et méthodes comptables</i>	7
<i>Faits caractéristiques</i>	8
<i>Notes sur le bilan</i>	9
<b>2. Analyse et commentaires</b>	<b>11</b>
Dossier de Gestion	12
<b>3. Détail des comptes</b>	<b>22</b>
Bilan détaillé	23
Compte de résultat détaillé	25





**Comptes annuels**

## Attestation d'Expert Comptable

### RAPPORT DE L'EXPERT-COMPTABLE

Dans le cadre de la mission d'établissement des comptes annuels de la société SAS 2B3C pour l'exercice du 25 septembre 2017 au 30 septembre 2017, et conformément à nos accords, nous avons effectué les diligences prévues par les normes définies par l'Ordre des experts comptables.

Les comptes annuels ci-joints se caractérisent par les données suivantes :

	Montants en euros
Total bilan	31 880
Résultat net comptable (Perte)	-3 704

Fait à YERRES  
Le 28 décembre 2017

GUERIN EMILIE  
EXPERT COMPTABLE



## Bilan

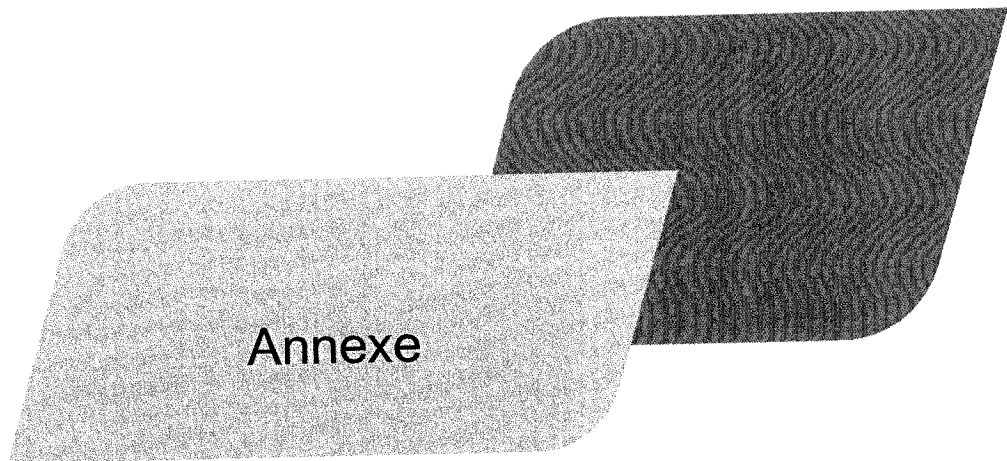
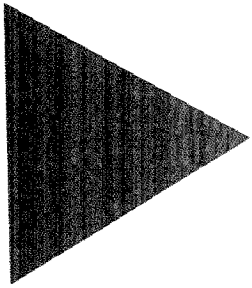
	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 30/09/17
<b>ACTIF</b>			
<b>CAPITAL SOUSCRIT NON APPELE</b>			
<b>Immobilisations incorporelles</b>			
Frais d'établissement			
Frais de recherche et de développement			
Concessions, brevets et droits assimilés			
Fonds commercial			
Autres immobilisations incorporelles			
<b>Immobilisations corporelles</b>			
Terrains			
Constructions			
Installations techniques, matériel et outillage			
Autres immobilisations corporelles			
Immob. en cours / Avances & acomptes			
<b>Immobilisations financières</b>			
Participations et créances rattachées			
Autres titres immobilisés			
Prêts			
Autres immobilisations financières			
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISE</b>			
<b>Stocks</b>			
Matières premières et autres approv.			
En cours de production de biens			
En cours de production de services			
Produits intermédiaires et finis			
Marchandises			
<b>Créances</b>			
Clients et comptes rattachés			
Fournisseurs débiteurs			
Personnel			
Etat, Impôts sur les bénéfices			
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	630		630
Autres créances			
<b>Divers</b>			
Avances et acomptes versés sur commandes	16 250		16 250
Valeurs mobilières de placement			
Disponibilités	15 000		15 000
Charges constatées d'avance			
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT</b>	<b>31 880</b>		<b>31 880</b>
Charges à répartir sur plusieurs exercices			
Prime de remboursement des obligations			
Ecarts de conversion - Actif			
<b>COMPTES DE REGULARISATION</b>			
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>31 880</b>		<b>31 880</b>

## Bilan

	Net au 30/09/17
<b>PASSIF</b>	
Capital social ou individuel	15 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	
Ecarts de réévaluation	
Réserve légale	
Réserves statutaires ou contractuelles	
Réserves réglementées	
Autres réserves	
Report à nouveau	
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>-3 704</b>
Subventions d'investissement	
Provisions réglementées	
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>	<b>11 296</b>
Produits des émissions de titres participatifs	
Avances conditionnées	
<b>TOTAL AUTRES FONDS PROPRES</b>	
Provisions pour risques	
Provisions pour charges	
<b>TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
<i>Emprunts</i>	
<i>Découverts et concours bancaires</i>	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	
Emprunts et dettes financières diverses	
Emprunts et dettes financières diverses - Associés	16 250
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 334
<i>Personnel</i>	
<i>Organismes sociaux</i>	
<i>Etat, Impôts sur les bénéfices</i>	
<i>Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires</i>	
<i>Etat, Obligations cautionnées</i>	
<i>Autres dettes fiscales et sociales</i>	
Dettes fiscales et sociales	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	
Produits constatés d'avance	
<b>TOTAL DETTES</b>	<b>20 584</b>
Ecarts de conversion - Passif	
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>31 880</b>

## Compte de résultat

	sept. 2017 (25-30)	Abs.(M)	Abs.(%)
<b>PRODUITS</b>			
Ventes de marchandises			
Production vendue			
Production stockée			
Subventions d'exploitation			
Autres produits			
<b>Total</b>			
<b>CONSOMMATION M/SES &amp; MAT</b>			
Achats de marchandises			
Variation de stock (m/ses)			
Achats de m.p & aut.approv.			
Variation de stock (m.p.)			
Autres achats & charges externes	3 704	3 704	
<b>Total</b>	<b>3 704</b>	<b>3 704</b>	
<b>MARGE SUR M/SES &amp; MAT</b>	<b>-3 704</b>	<b>-3 704</b>	
<b>CHARGES</b>			
Impôts, taxes et vers. assim.			
Salaires et Traitements			
Charges sociales			
Amortissements et provisions			
Autres charges			
<b>Total</b>			
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>-3 704</b>	<b>-3 704</b>	
Produits financiers			
Charges financières			
<b>Résultat financier</b>			
Opérations en commun			
<b>RESULTAT COURANT</b>	<b>-3 704</b>	<b>-3 704</b>	
Produits exceptionnels			
Charges exceptionnelles			
<b>Résultat exceptionnel</b>			
Participation des salariés			
Impôts sur les bénéfices			
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>-3 704</b>	<b>-3 704</b>	



**Annexe**

## Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS 2B3C

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/09/2017, dont le total est de 31 880 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant une perte de 3 704 euros.

L'exercice a une durée de 1 mois, recouvrant la période du 25/09/2017 au 30/09/2017.  
Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 28/12/2017 par les dirigeants de l'entreprise.

### Règles générales

---

Les comptes annuels de l'exercice au 30/09/2017 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

### Créances

---

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

## Faits caractéristiques

### Autres éléments significatifs

---

il s'agit du premier exercice sur 5 jours.



## Notes sur le bilan

### Actif circulant

#### Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 630 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
<b>Créances de l'actif immobilisé :</b>			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
<b>Créances de l'actif circulant :</b>			
Créances Clients et Comptes rattachés			
Autres	630	630	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance			
<b>Total</b>	<b>630</b>	<b>630</b>	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

### Capitaux propres

#### Composition du capital social

Capital social d'un montant de 15 000,00 euros décomposé en 150 titres d'une valeur nominale de 100,00 euros.

## Notes sur le bilan

### Dettes

#### Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 20 584 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 334	4 334		
Dettes fiscales et sociales				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	16 250	16 250		
Produits constatés d'avance				
<b>Total</b>	<b>20 584</b>	<b>20 584</b>		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	16 250			
(**) Dont envers les associés				

Le montant des divers emprunts et dettes contractés auprès d'associés personnes physiques s'élève à 16 250 euros.

#### Charges à payer

	Montant
Fournisseurs - fact. non parvenues	4 334
<b>Total</b>	<b>4 334</b>



**S.A.S. 2b3c**

*3, villa de Villiers  
92200 Neuilly-sur-Seine*

*S.A.S. AU CAPITAL DE 15 000 €  
R.C.S. : NANTERRE 832 201 685*

---

**RAPPORT DU  
COMMISSAIRE AUX COMPTES**

*Exercice du 25 septembre 2017 au 30 septembre 2017*

---

**EFICO - Siège : 13, rue des Fermiers - 75017 PARIS**

S.A. d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes au capital de 1 426 000 € - R.C.S. Paris 531 454 254  
Inscrite au tableau de l'Ordre de Paris Ile-de-France  
N° d'identification intracommunautaire FR 61531454254  
Mail : [contact@efico-france.fr](mailto:contact@efico-france.fr) - Tél. : +33 (0)1 30 72 52 00 - Fax : +33 (0)1 30 72 52 59 - <http://www.efico-france.fr>

**S.A.S. 2b3c**  
*3, villa de Villiers*  
*92200 Neuilly-sur-Seine*

*S.A.S. au capital de 15 000 €*  
*R.C.S. : Nanterre 832 201 685*

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS**

*Exercice clos le 30 septembre 2017*

**S.A.S. 2b3c**  
*3, villa de Villiers*  
*92200 Neuilly-sur-Seine*

*S.A.S. au capital de 15 000 €*  
*R.C.S. : Nanterre 832 201 685*

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS**

*Exercice clos le 30 septembre 2017*

A l'associée unique de la société 2b3c,

**OPINION**

En exécution de la mission que vous nous avez confiée, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la **S.A.S. 2b3c** relatif à l'exercice clos le **30 septembre 2017** tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

## **FONDEMENT DE L'OPINION**

### ***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

### ***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 25 septembre 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

## **OBSERVATION**

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « Faits caractéristiques » de l'annexe des comptes annuels concernant la durée du premier exercice.

## **JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS**

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

**VERIFICATION DU RAPPORT DE GESTION ET DES AUTRES DOCUMENTS ADRESSES A L'ASSOCIEE UNIQUE**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents adressés à l'associée unique sur la situation financière et les comptes annuels.

**RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

**RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris

dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

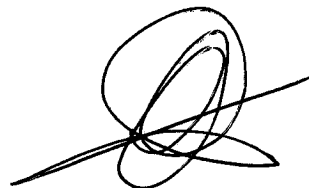
- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la

direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 22 mars 2018

**EFICO**  
*Commissaire aux Comptes*



**Johanne AUBRY**  
*Associée*

## Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 30/09/17
<b>ACTIF</b>			
<b>CAPITAL SOUSCRIT NON APPELE</b>			
<b>Immobilisations incorporelles</b>			
Frais d'établissement			
Frais de recherche et de développement			
Concessions, brevets et droits assimilés			
Fonds commercial			
Autres immobilisations incorporelles			
<b>Immobilisations corporelles</b>			
Terrains			
Constructions			
Installations techniques, matériel et outillage			
Autres immobilisations corporelles			
Immob. en cours / Avances & acomptes			
<b>Immobilisations financières</b>			
Participations et créances rattachées			
Autres titres immobilisés			
Prêts			
Autres immobilisations financières			
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISE</b>			
<b>Stocks</b>			
Matières premières et autres approv.			
En cours de production de biens			
En cours de production de services			
Produits intermédiaires et finis			
Marchandises			
<b>Créances</b>			
Clients et comptes rattachés			
Fournisseurs débiteurs			
Personnel			
Etat, Impôts sur les bénéfices			
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	630		630
Autres créances			
<b>Divers</b>			
Avances et acomptes versés sur commandes	16 250		16 250
Valeurs mobilières de placement			
Disponibilités	15 000		15 000
Charges constatées d'avance			
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT</b>	<b>31 880</b>		<b>31 880</b>
Charges à répartir sur plusieurs exercices			
Prime de remboursement des obligations			
Ecarts de conversion - Actif			
<b>COMPTES DE REGULARISATION</b>			
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>31 880</b>		<b>31 880</b>

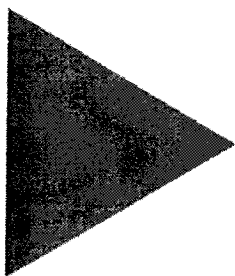
## Bilan

	Net au 30/09/17
<b>PASSIF</b>	
Capital social ou individuel	15 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	
Ecart de réévaluation	
Réserve légale	
Réserves statutaires ou contractuelles	
Réserves réglementées	
Autres réserves	
Report à nouveau	
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>-3 704</b>
Subventions d'investissement	
Provisions réglementées	
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>	<b>11 296</b>
Produits des émissions de titres participatifs	
Avances conditionnées	
<b>TOTAL AUTRES FONDS PROPRES</b>	
Provisions pour risques	
Provisions pour charges	
<b>TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
<i>Emprunts</i>	
<i>Découverts et concours bancaires</i>	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	
Emprunts et dettes financières diverses	
Emprunts et dettes financières diverses - Associés	16 250
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 334
<i>Personnel</i>	
<i>Organismes sociaux</i>	
<i>Etat, Impôts sur les bénéfices</i>	
<i>Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires</i>	
<i>Etat, Obligations cautionnées</i>	
<i>Autres dettes fiscales et sociales</i>	
Dettes fiscales et sociales	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	
Produits constatés d'avance	
<b>TOTAL DETTES</b>	<b>20 584</b>
Ecart de conversion - Passif	
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>31 880</b>



## Compte de résultat

	sept. 2017 (25-30)	Abs.(M)	Abs.(%)
<b>PRODUITS</b>			
Ventes de marchandises			
Production vendue			
Production stockée			
Subventions d'exploitation			
Autres produits			
<b>Total</b>			
<b>CONSOMMATION M/SES &amp; MAT</b>			
Achats de marchandises			
Variation de stock (m/ses)			
Achats de m.p & aut.approv.			
Variation de stock (m.p.)			
Autres achats & charges externes	3 704	3 704	
<b>Total</b>	<b>3 704</b>	<b>3 704</b>	
<b>MARGE SUR M/SES &amp; MAT</b>	<b>-3 704</b>	<b>-3 704</b>	
<b>CHARGES</b>			
Impôts, taxes et vers. assim.			
Salaires et Traitements			
Charges sociales			
Amortissements et provisions			
Autres charges			
<b>Total</b>			
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>-3 704</b>	<b>-3 704</b>	
Produits financiers			
Charges financières			
<b>Résultat financier</b>			
Opérations en commun			
<b>RESULTAT COURANT</b>	<b>-3 704</b>	<b>-3 704</b>	
Produits exceptionnels			
Charges exceptionnelles			
<b>Résultat exceptionnel</b>			
Participation des salariés			
Impôts sur les bénéfices			
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>-3 704</b>	<b>-3 704</b>	



Annexe



# Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS 2B3C

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/09/2017, dont le total est de 31 880 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant une perte de 3 704 euros.

L'exercice a une durée de 1 mois, recouvrant la période du 25/09/2017 au 30/09/2017.  
Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 28/12/2017 par les dirigeants de l'entreprise.

## Règles générales

---

Les comptes annuels de l'exercice au 30/09/2017 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

## Créances

---

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.



## Faits caractéristiques

### Autres éléments significatifs

---

il s'agit du premier exercice sur 5 jours.



## Notes sur le bilan

### Actif circulant

#### Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 630 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
<b>Créances de l'actif immobilisé :</b>			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
<b>Créances de l'actif circulant :</b>			
Créances Clients et Comptes rattachés	630	630	
Autres			
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance			
<b>Total</b>	<b>630</b>	<b>630</b>	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

### Capitaux propres

#### Composition du capital social

Capital social d'un montant de 15 000,00 euros décomposé en 150 titres d'une valeur nominale de 100,00 euros.



## Notes sur le bilan

### Dettes

#### Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 20 584 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 334	4 334		
Dettes fiscales et sociales				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	16 250	16 250		
Produits constatés d'avance				
<b>Total</b>	<b>20 584</b>	<b>20 584</b>		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	16 250			
(**) Dont envers les associés				

#### Charges à payer

	Montant
Fournisseurs - fact. non parvenues	4 334
<b>Total</b>	<b>4 334</b>



## **« 2b3c »**

Société par Actions Simplifiée  
au capital de 15.000 €  
Siège social : 3 Villa de Villiers  
92200 - NEUILLY SUR SEINE  
832.201.685 RCS NANTERRE  
SIRET : 832.201.685.00019  
APE : 4110A

### **PROPOSITION D'AFFECTION DE RESULTAT** **EXTRAIT DU TEXTE DES RESOLUTIONS**

#### **DEUXIEME RESOLUTION**

Le président a proposé à l'associée unique d'affecter la perte comptable de l'exercice clos le 30 Septembre 2017 s'élevant à 3.704,42 €, en totalité au compte « Report à nouveau ».

-:-:-:-

#### **AFFECTATION DU RESULTAT**

#### **DECISIONS A CARACTERE ORDINAIRE DE L'ASSOCIE UNIQUE** **DU 30 MARS 2018**

##### **DEUXIEME DECISION** **Affectation du résultat**

L'associée unique décide d'affecter la perte comptable de l'exercice clos le 30 Septembre 2017 s'élevant à 3.704,42 €, en totalité au compte « Report à nouveau ».

**CERTIFIE CONFORME**  
**LE PRESIDENT**  
**Monsieur Thierry CANTORNE**

